

**DISPOSITIF 7 BIS DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS
2021-2027
ACCOMPAGNER L'INVESTISSEMENT ET L'INNOVATION POUR TOUTES LES
ENTREPRISES DE LA FILIERE FORET-BOIS - INNOVATION**

OBJECTIF

Accompagner les entreprises dans leurs démarches et projets innovants notamment d'adaptation aux marchés en termes de recherche et de développement d'outils ou de process, de plus-value sur la valorisation et la transformation des bois locaux.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles les entreprises d'exploitation forestière, de la filière forêt bois, les bureaux d'études bois, les architectes, les organismes forestiers, les centres de recherche ayant leur siège dans la Loire et l'interprofession FIBOIS 42.

L'aide peut concerner la réalisation :

- d'études de faisabilité process,
- d'études de besoins de transformation post sciage,
- de recherches industrielle pour la production de produits bois novateurs,
- d'études infrastructure bois,
- de projets de valorisations matériaux,
- de recherches spécifiques sur le sapin blanc...

Sont éligibles uniquement les dépenses externalisées.

AIDES

- Fonctionnement sous le mode appel à projet annuel : 1 comité de sélection par an (2 si nécessaire).
- 80 % d'aide maximum sur la base de 5 000 € de dépenses éligibles maximum par dossier
- 4 dossiers maximum éligibles/an.
- Le Département peut néanmoins se laisser le choix de financer un gros projet ou jusqu'à 4 petits projets en fonction de la pertinence des dossiers déposés.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre réglementaire du règlement 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ou dans le régime cadre exempté N°SA 40453 relatif aux aides en faveur des PME.

PIECES A FOURNIR

Au dépôt du dossier : formulaire de demande d'aide daté et signé + dossier projet + devis des dépenses à engager + RIB.

À la demande de versement de la subvention : justificatifs des dépenses avec factures acquittées + certificat d'adhésion à une structure départementale professionnelle.

L'instruction technique, administrative et financière est réalisée par le service forêt et filière bois du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle
42022 St Etienne cedex 1**